

Département du Rhône

# Commune de Létra

## PLAN LOCAL D'URBANISME



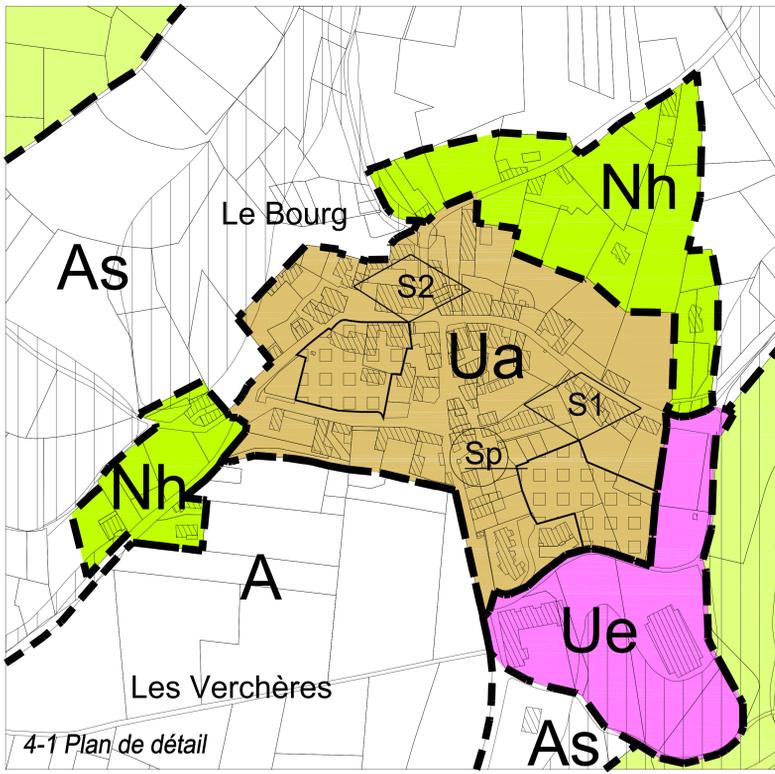
### Document Graphique

#### 4 - Plan de zonage

Révision prescrite le :	10 Décembre 2001
Arrêtée le :	21 Décembre 2009
Approuvée le :	14 Mars 2011
Exécutoire à compter du :	

### LEGENDE

- Limite de zone
  - ⊗ (10) Emplacement réservé pour la voirie / Largeur
  - ⊗ (R) Emplacement réservé pour Equipement public
  - ⊗ (S) Servitude pour la mixité sociale. Se reporter à l'annexe 1-2 du Rapport de présentation
  - ⊗ (Sp) Servitude de projet au titre du L.123-2 - a
  - Emprise de Voie bruyante de catégorie 4. Se reporter à l'annexe 1-1. Inventaire du patrimoine agricole
  - ⊕ Patrimoine agricole d'intérêt patrimonial (L.123-3-1). Se reporter à l'annexe 1-1. Inventaire du patrimoine agricole
  - Emprise de Voie classée "Route à grande circulation" L.111.1.4 du Code de l'Urbanisme
- Zones Urbaines :**
- Ua Secteur urbain dense
  - Uj Secteur à vocation économique
  - Ue Secteur dédiés aux équipements collectifs
- Zones à Urbaniser :**
- 2AU Secteur dédié au renforcement de l'activité économique
- Zone Agricole :**
- A Secteur de protection forte
  - As Secteur dédié au bâtiment d'exploitation
  - Aa Secteur de renforcement de l'activité agricole
- Zone Naturelle :**
- N Secteur d'intérêt écologique ou paysager
  - Nh Secteur bâti d'intérêt paysager ou patrimonial
- Aléas géologiques**
- Secteurs soumis à conditions : Se reporter à l'annexe 4-3 au Plan de zonage et à l'annexe géologique
- Risques d'inondations** - Se reporter aux études pour le PPRi
- Nr3 Zone naturelle inondable d'aléas forts
- Le Droit de Préemption Urbain est institué sur toutes les zones U & AU du P.L.U.



4-1 Plan de détail

